

CONSEIL PORTUAIRE DE TOULON

Séance du 20 octobre 2022  
Compte-rendu

COMPOSITION : 19 titulaires – 18 suppléants (Quorum : 13)

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 21**

**TITULAIRES : 17**

M. Yannick CHENEVAR, Président,  
Mme Manon FORTIAS, représentant la ville de Toulon,  
M. Joseph MINNITI, représentant la ville de la Seyne,  
M. Xavier QUENET, représentant la ville de Saint-Mandrier,  
M. Olivier CAVALLO, représentant la CCIV, Concession Plaisance,  
M. Anthony AJELLO, représentant le personnel de la Concession Commerce CCIV,  
M. Thomas LEGALL, représentant le personnel de la Concession Plaisance CCIV,  
M. Jérémy ROGANI, représentant le personnel des dockers,  
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,  
MM. Yann BROUILLARD, Jean-Michel FERNANDEZ et Olivier VINCENS, usagers désignés par TPM  
MM. Stéphane BOZZANO et Mario IBARES, usagers désignés par la CCIV,  
M. Jean-Yves FILANCIA, usager désigné par le CDPMEM,  
MM. Bernard MOGIN et Marc PROTIN, représentants le CLUPIPP,

**SUPPLEANTS : 4**

M. Jérôme BOSI, représentant le personnel de la Concession Commerce CCIV,  
M. Lionel ROGANI, représentant le personnel des dockers,  
MM. Patrick BELLOEIL et Philippe LE SAUSSE, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,

**ABSENTS ET EXCUSES :**

MM. Basil GERTIS et Stéphane BONIFAY, représentants la CCIV, Concession Commerce,  
M. Stéphane CHEBIL, représentant le personnel de la Concession Plaisance CCIV,  
M. Romain CONSTANT, usager désigné par l'Autorité Portuaire,

**INVITES :**

Mme Christine ROSSO, Sophie DI COSTANZO, Laurence NEID, Céline TAMBON, Amélie BURGUNDER et  
M. Jean-Christophe BARBAGELATA, CCIV,  
MM. Lionel MOSNIER, CAPITAINERIE,  
M. Nicolas MARCAIS, PILOTAGE,  
MM. Jacques BAZIN et Cyril PERSON, BASE NAVALE,  
M. Martial GENEVET, DOUANES,  
M. Erwan KERMABON, CECMED,  
Mme Michèle VINCENT, SNRTM,  
Mme Emma CRISTINA, ENVISAN,  
M. Cyril DEFAIS, ORANGE MARINE,  
Mme Sabine COLL et Guy HILY, FVANE,  
MM. Florian ALIBERT et Jules LARRALDE, SEAWAYS,  
M. Yvon LEGRAS, SNPM.

**MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :** MM. Alexis VILLEMIN, Alain GAUBERT, Jean-Philippe LE FUR,  
Christopher ACKLAND, Christophe LAMBERT, Christophe COLOMBANI, Gabriel REMOLEUR et Mmes  
Valérie UGUEN, Emilie NICOLAS, Rebecca AREND, Maryline CUESTA, Virginie DADOUN.

Monsieur CHENEVARD, Président du Conseil Portuaire de Toulon – La Seyne - Brégaillon, ouvre la séance à 15h00. Vingt et un membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls dix-sept votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs BOSI, ROGANI, BELLOEIL, LE SAUSSE ne voteront pas.

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

- ✓ Séance du 24 mai 2022 - **Vote**

Le Président demande ensuite si le dernier compte rendu appelle des commentaires.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

## II – AFFAIRES GENERALES

### 1. Point sur la procédure de la DSP Plaisance

Monsieur ACKLAND rappelle que la procédure est en cours pour l'attribution de la future DSP plaisance. Trois candidatures ont été approuvées en 2021, suivies de la réception des offres, de l'analyse et de négociations jusqu'en juillet 2022. Les nouvelles offres ont été reçues le 7 octobre 2022 et une nouvelle phase de négociations sera nécessaire.

Compte tenu des négociations avec les candidats toujours en cours sur le nouveau contrat, un avenant n°10 est proposé pour une nouvelle prolongation d'une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. Cet avenant ne vient pas modifier l'équilibre économique du contrat, ni modifier le champ d'application du contrat. Les éléments essentiels du contrat ne sont également pas modifiés.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

### 2. PROJETS DE TARIFS 2023

- TPM - Vote

- ✓ Projet de redevances de stationnement, d'amarrage et tarifs d'outillages publics – Lazaret

Monsieur COLOMBANI annonce des augmentations de 2% sur les annuels, 5% sur les passagers et 3% sur les autres tarifs. L'abattement pour les associations bénéficiant d'un agrément « jeunesse et sports » passe de 50% à 87%.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- ✓ Projet de redevances de stationnement, d'amarrage et tarifs d'outillages publics - Hors missions concédées et hors Lazaret

Monsieur ACKLAND annonce que la politique générale décidée avec le concessionnaire est une augmentation de 4,0%. La Commission Commerce était favorable à cette modification.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- ✓ Projet de droits de port - Toulon (hors concession plaisance)

Il annonce cette même augmentation de 4,0%.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- **CCIV - Vote**

- ✓ Projet de droits de ports – Concession Plaisance

Madame ROSSO annonce que les évolutions de tarifs ont toujours été historiquement alignées avec l'évolution de l'inflation liée à l'année de référence n-2. Dans un contexte d'inflation forte où les coûts d'exploitation sont en forte croissance, l'application de cette règle peut mettre en difficulté l'équilibre économique de l'activité. La Direction des Ports de la CCIV propose donc de mettre en place une augmentation décorrélée de l'inflation, basée sur une première approche du marché et d'un seuil de rentabilité global à atteindre. Il est donc proposé +2 % pour les contrats « annuels », +5 % pour les contrats « escales » et pour les prestations diverses, les augmentations sont différenciées : entre 0 et 3 %. Pour les loyers, il est proposé +3,32 %. Pour les droits de ports, aucune augmentation n'est proposée. Concernant la Darse Nord, il n'y a pas d'augmentation.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- ✓ Projet de tarifs d'outillages publics - Concession Plaisance

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- ✓ Projet de redevances de stationnement et d'amarrage - Concession Plaisance

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- ✓ Projet de tarifs d'outillages publics - Concession Commerce

Elle poursuit avec ces tarifs qu'elle propose d'augmenter de 4%. Elle revient sur certains ajustements avec notamment les « Navires propres » pour lesquels, à partir du moment où les installations CENAQ seront disponibles, les navires équipés d'un système de connexion électriques à quai pourront bénéficier de ces tarifs s'ils sont connectés aux installations. Elle poursuit avec une modification sur l'application de la remise pour toute nouvelle ligne régulière arrivant sur le Port de Toulon. Pour une durée limitée et après instruction et validation du dossier par le concessionnaire et ce, conformément à la réglementation européenne et aux dispositions du code des transports, une remise pourra être accordée. Chaque projet sera présenté au Bureau de la CCI du Var pour validation. Enfin, concernant le ferroviaire, elle annonce une adaptation du tarif.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

### 3. **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023 DU PORT DE TOULON - Vote**

Monsieur ACKLAND revient sur les dépenses de fonctionnement qui augmentent de 17% par rapport à 2022, notamment avec la ligne « charge à caractère générale » qui augmente de 1,649 millions d'euros. Pour 2023, les dépenses importantes sont la déconstruction du REAPER, le marché de remorquage et le plan de circulation de TCA. En investissement, il note un recul de

48,5% dû à la fin des travaux CENAQ. Il présente également sur les travaux concernant la nouvelle capitainerie, les nouveaux bollards et le projet MEUST.

Monsieur CHENEVARD annonce que le futur contrat de remorquage, des financements sont mobilisés pour permettra de disposer d'une capacité de remorquage satisfaisante. Cela nécessitera la mobilisation de nouvelles recettes.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

#### 4. Avenant n°8 à la concession commerce - Vote

Monsieur ACKLAND rappelle que cet avenant a pour objet la mise à disposition de l'infrastructure de courant à quai pour l'alimentation électrique des navires. Les conditions de l'exploitation et l'entretien de l'infrastructure ainsi que la modification du périmètre de la concession sont prévu dans cet avenant.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

### III – TPM - SITE DU LAZARET

#### 1. Travaux divers

- ✓ Réhabilitation des pontons plaisance : point sur les travaux

Monsieur LAMBERT rappelle que ces travaux sont décomposés en 4 tranches. Les travaux sont estimés à 1,7 M€ HT et financés par le budget annexe du port, avec l'aide du budget principal de la Métropole pour 1,22 M€, et une subvention du Conseil départemental pour 0,48 M€. Les travaux se poursuivent dans les délais. Monsieur MINNITI se félicite de l'avancée de ces travaux.

- ✓ Dégrèvements liés aux travaux – Vote

Monsieur COLOMBANI rappelle que le règlement générale d'exploitation ne prévoit pas de possibilité d'abattement en cas de travaux mais que l'Autorité Portuaire a décidé d'offrir aux usagers un dédommagement sous forme d'avoir.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

- ✓ Modification du plan d'affectation des postes – Vote

Il poursuit avec la création de 2 postes de catégorie « Plaisance », sous-catégorie « Association nautique d'intérêt général », portant le nombre de places dites « Club » à 32 pour le Lazaret + 4 au port du Manteau. Cette modification se ferait au profit du pointu Rose-Hélène et de la baleinière « AMERAMI » appartenant à AMERAMI et affrétés sous convention « coque nue » par l'ASET (Association pour la Sauvegarde des Embarcations de Traditions).

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

## IV – CCIV – CONCESSION PLAISANCE

### ✓ Point d'activités

Madame ROSSO annonce tout d'abord que le chiffre d'affaire global est équivalent à l'année 2021. Monsieur BARBAGELATA revient ensuite sur l'évolution de la qualité et de l'offre de service avec, sur Toulon Vieille Darse, la réouverture de la station d'avitaillement, sur Saint Mandrier, la mise aux normes de l'aire de carénage des pointus, sur Saint Louis du Mourillon, l'aménagement des locaux techniques pour la manutention des navires et sur tous les ports l'obtention de la certification ISO 14001. Concernant les aménagements, il annonce, sur Toulon Vieille Darse, la reprise des affouillements des quais et le renouvellement de la panne J et sur Saint Louis du Mourillon la mise en place des chaînes mères le long des quais.

Madame ROSSO poursuit avec l'évènementiel puis sur les analyses de la qualité de service avec une enquête de satisfaction. Elle s'arrête également sur la promotion et la commercialisation avec l'achat d'espace : Brochure SNSM, « Voile et Voiliers » démarrage de saison et la présence de la CCIV au Cannes Yachting Festival. Concernant la communication digitale, elle rappelle la réception par les plaisanciers de la newsletter « RePORTer », les campagnes mail d'information ou de sensibilisation (notamment sur la consommation d'eau) et l'animation des réseaux sociaux, avec +13% d'adhésion sur les réseaux sociaux en moyenne.

## V – CCIV - CONCESSION COMMERCE

### ✓ Point d'activités

Madame ROSSO annonce que le chiffre d'affaire est en augmentation de 7% au moment du conseil portuaire. Elle revient sur l'évolution de l'activité avec 931 escales ferries (-1% par rapport à 2019), 1 538 863 passagers (+1% par rapport à 2019), 14 479 Véhicules neufs, 40 927 tonnes pour le vrac (le double de 2021) et 99 escales croisières pour 201 019 passagers (3 nouveaux clients Le Ponant, Virgin Voyages, Carnival). 61% Des escales sont sur les segments LUXE et PREMIUM et la programmation a été ininterrompue d'avril à novembre.

Concernant l'évolution du trafic, elle revient sur les nouveaux trafics de grignons d'olives et de copeaux de bois et l'arrivée de 2 nouvelles lignes Maroc et Espagne (Vigo).

Elle revient sur les aménagements de TCA avec l'achèvement des travaux du Parking sursol, la création d'une zone d'attente embarquement 2 roues, le renforcement de l'éclairage des parcs d'attente et la rénovation du poste électrique. Elle s'arrête également sur les parcours et services dédiés « Family Friendly » (41% clientèle passagers ferry).

Elle poursuit par les actions environnementales avec l'étude initiale Ports Propres, et l'adaptation des études Ports Propres des ports de plaisance aux Terminaux Passagers. Un plan d'actions a été mis en œuvre.

Madame NEID s'arrête sur l'analyse de la qualité de service aux embarquements/débarquements des passagers ferry. Elle note 23 669 demandes à l'embarquement, 6 198 enquêtes et 95,4% de satisfaction.

Madame ROSSO revient ensuite sur le marketing avec la présence sur les salons 2022 (Logitrans Istanbul, SIMI, Seatrade Miami, Seatrade Europe Malaga). Une journée d'échange avec les élus sur les enjeux de la croisière a été lancée. Elle annonce les événements à venir avec une première opération chargeurs le 24 novembre 2022 et une organisation de rendez-vous trimestriels avec les acteurs de la place portuaire pour travailler sur le développement commercial et l'outillage commercial.

Elle conclut avec les projections de trafics 2023 avec pour les ferries le même niveau d'activité, pour la Croisière, 60 escales (avec le même nombre de passagers), pour le Car Carrier une croissance avec 2 nouvelles lignes, pour les vracs solides, 100 000 tonnes et pour les colis lourds un même niveau d'activité.

Monsieur CHENEVARD demande une précision sur les problèmes de jalonnement et aussi d'identifier plus précisément les problèmes. Madame ROSSO annonce qu'une meilleure fluidification avait été constatée en 2022 et qu'un travail collectif sera nécessaire pour les problèmes d'affichage. Monsieur CHENEVARD rappelle que le partenariat entre les différents acteurs a permis de faire des corrections pour la fluidification du trafic.

## **VI- SITE FORME ET CALES ET QUAI D'ARMEMENT**

- ✓ Réfection des terre-pleins entre grande forme et cale 1

Madame NICOLAS annonce que le début des travaux est fixé en juin 2023 avec un enrobé ocre entre la grande forme et la cale 1 et la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbure.

- ✓ Travaux électriques d'augmentation de puissance

Elle poursuit avec l'achèvement des travaux d'augmentation de la puissance électrique de 250A sur la borne n°5 pour un montant de 38 307€ HT, portant la capacité maximale d'alimentation dans ce secteur à 1000A.

## **VII- TPM - SITE DE BREGAILLON**

- ✓ Démantèlement du REAPER

Madame AREND annonce la rédaction du DCE avec l'assistance auprès de la maîtrise d'ouvrage d'un expert en démantèlement et évacuation de grandes épaves. La mise en publicité est prévue début 2023 et l'évacuation pour 2023-2024. Le montant prévisionnel de l'évacuation est de 800 000 €HT.

- ✓ Travaux d'infrastructures liés au projet MEUST

Madame NICOLAS annonce que le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 27 septembre 2022. Les études de conception et le dossier réglementaire de déclaration auront lieu d'octobre 2022 à avril 2023 et la passation de marché de travaux se fera au deuxième semestre 2023. Les travaux qui dureront 6 mois sont prévus au premier semestre 2024 pour un coût estimatif de 560 000€ HT. En réponse à monsieur IBARES, elle précise que ce quai restera public mais qu'il y aura très peu de fond. Concernant le passage entre Brégailлон et les CNIM, monsieur ACKLAND précise que l'achat de la parcelle est en cours pour faciliter le passage.

## **VIII - TPM - SITE DE TCA**

- ✓ Point d'avancement CENAQ

Monsieur VILLEMIN annonce que la pose des câbles électriques et la construction de l'immeuble sont terminées et que l'installation des équipements électriques est en cours. Les tests de connexion du premier navire sont toujours prévus pour le premier trimestre 2023, avec pour objectif pour la saison 2023, la mise en service du CENAQ sur tous les quais de Toulon. Quatre navires (1 puis 3), seront transformés en 2023 par Corsica Ferries suivis de la totalité de la flotte.

- ✓ Réfection de la poutre de couronnement du quai de la Corse

Madame AREND revient sur ces 185 mètres linéaires de poutre de couronnement à reprendre comprenant le décapage, le traitement du ferrailage et des bollards en place, le bétonnage d'une

nouvelle poutre et la pose des défenses. Concernant le planning, le dépôt de la déclaration environnementale est prévu fin 2022 et la réalisation des travaux pour début 2023 ou automne 2023 selon les contraintes d'exploitation. Le montant des travaux sera de 233 000€HT.

- ✓ Relocalisation de la capitainerie et projet de bollard traversier

Madame NICOLAS annonce qu'après la relocalisation provisoire de la capitainerie dans les locaux de la DDTM, le marché de travaux est en cours d'élaboration. Le coût des travaux pour la construction de la nouvelle capitainerie est de 842 000€ HT. En réponse à monsieur PROTIN, elle précise qu'aucun panneau photovoltaïque n'est prévu sur ce bâtiment. Monsieur CHENEVARD rappelle que 6000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque sont prévus dans le cadre du projet CENAQ. Concernant le bollard traversier, madame NICOLAS annonce que les études géotechniques ont lieu en octobre 2022 et les travaux de construction du bollard se dérouleront en 2024. Le coût estimatif des travaux est de 200 000€ HT.

- ✓ Dragage

Madame AREND rappelle que le dernier dragage sur TCA a été effectué en février 2022. Les bathymétries auront lieu prochainement et selon les résultats il conviendra de prévoir un dragage aux côtes habituelles (Minerve : 8,20m, Fournel : 8,60m, Corse : 8,00m). Les travaux seront réalisés par la société ECTM en janvier 2023. Une réunion de préparation est prévue prochainement.

## **IX – SURETE - SECURITE**

- ✓ Retour sur les sinistres

Monsieur LE FUR revient sur les sinistres de 2022 avec quatre incendies sur des yachts ou voiliers et deux navires coulés. Une réunion a eu lieu récemment et la Marine Nationale a rappelé la nécessité pour l'Autorité Portuaire de s'équiper. Un plan d'action est prévu avec la cartographie des moyens antipollution de chaque structure du port civil, un audit du port par le CEDRE, ainsi qu'un achat et une mise en place de moyens antipollution à l'échelle du port accessible et déployable 24h/24, 365j/365).

Madame ROSSO revient sur des actions menées par le concessionnaire avec le déploiement du Cargo Community System MGI pour la gestion du Fret (configuration à partir d'octobre 2022) avec un interfaçage avec Vigiesip (guichet unique portuaire). Elle poursuit avec Lose+, un projet de tracking automatique des poids lourds pour les terminaux TCA et Brégaillon (Octobre 2022), un audit du port de TCA par le ministère des transports (3 recommandations et 4 points forts), la signature de la convention de répartition des tâches de sureté entre la Corsica Ferries et la CCIV pour le site de TCA pour les ropax (rouliers à passagers), l'extension de la zone IP de Brégaillon et un projet avec « Marittimo » pour un port sans Contact. Elle conclut avec la mise en place dans les ports de plaisance d'une procédure d'exception au niveau national par le service des douanes pour les arrivées de plaisanciers arrivant hors de l'espace Schengen.

## **X – PORTS PROPRES**

Madame CUESTA rappelle que la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10/02/2020 a étendu la filière des produits pyrotechniques périmés. Depuis le 2022, tous les magasins qui vendent des signaux pyrotechniques sont dans l'obligation de reprendre gratuitement les signaux.

Elle poursuit avec la valorisation du tri sélectif. La Redevance Spéciale (RS) s'applique pour toutes les communes de la Métropole au 1er janvier 2023 et la collecte des ordures ménagères

deviendra payante pour les ports à partir de 1400 litres par semaine. Par contre, le tri sélectif est un service gratuit d'où la nécessaire diminution du volume des ordures ménagères et du coût de la collecte.

Madame ROSSO revient sur les actions phares de 2022 concernant Ports Propres avec l'installation de 60 nurseries artificielles (Saint-Louis du Mourillon) et les suivis écologiques par l'IFREMER, l'installation de 2 ruches à Toulon Darse Nord, l'installation de nichoirs à Saint-Mandrier et les inventaires LPO à Toulon Vieille Darse. Des événements de sensibilisation ont eu lieu comme l'opération Rade Propre en partenariat avec la Marine Nationale.

## XII - QUESTIONS DIVERSES

Le capitaine de corvette BAZIN revient sur une modification des arrêtés préfectoraux concernant la délimitation de la ZINC qui nécessite le concours de l'Autorité Portuaire. Il revient également sur les sinistres et insiste sur la nécessité pour le port de se doter rapidement d'un barrage anti-pollution. Monsieur LE FUR précise que l'Autorité Portuaire est à la disposition de la Marine Nationale concernant la modification des arrêtés, et que pour les équipements anti-pollution, il est prévu de s'équiper dans les plus courts délais.

Monsieur LE SAUSSE demande qui se chargera des travaux à effectuer sur l'espace GRIMAUD (TPM ou le nouveau délégataire). Monsieur LE FUR rappelle que la négociation concernant la DSP plaisance est allongée. Durant la période précédente, ce site reste sous l'autorité directe de la Métropole. Concernant les travaux, il s'engage à rencontrer les usagers afin de faire un point sur les aménagements à réaliser rapidement.

Monsieur CHENEVARD revient sur l'exercice majeur de sécurité prévu lors d'un précédent conseil portuaire. Le principe de cet exercice a été acté et il devrait avoir lieu avant la saison estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00.

Yannick CHENEVARD  
Président du Conseil Portuaire  
de Toulon – La Seyne/Brégaillon

